

LES COURS D'EAU SONT...
ORIGINES ET DÉFINITIONS

2026 - Les crues révèlent le ruisseau de la Margerie, changé en torrent, à sa confluence avec la rivière de la Sèvre nantaise, le long du pont du Liveau ©François ERHEL

UNE RIVIÈRE
IMMÉMORIALE

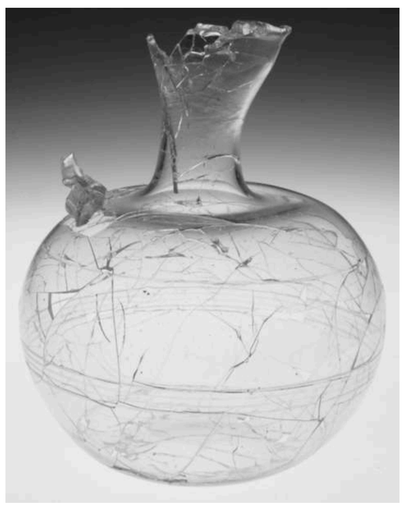
La commune de Gorges est parsemée de petits cours d'eau, **certains sont notoires mais la plupart restent confidentiels**.

Seules les crues hivernales qui transforment le plus maigre filet d'eau en un torrent bouillonnant permettent de révéler leur existence à la vue des riverains (*voir entête et pied de page*). **La rivière Sèvre est le cours d'eau majeur de la commune de Gorges, elle polarise tous les autres.**

Le nom de la commune lui-même témoigne de son lien existentiel à la rivière : en 1179, le toponyme « Gorges » est mentionné pour la première fois en latin sous l'appellation **« *Ecclesia de Gorgio* »** dans le cartulaire (livre des comptes) de l'abbaye Saint-Jouin-de-Marnes (79) dont la paroisse dépend alors.

Son étymologie latine semble découler du même sens que le nom commun « gorge », synonyme de « canyon » : **il désigne une vallée fluviale encaissée, aux versants raides, creusée par l'érosion dans des roches dures et cohérentes.**

Sur la portion de la Sèvre comprise entre le village de la Motte et le manoir de la Gohardière, **la Sèvre se resserre et mesure tout juste une trentaine de mètres de largeur** (contre une quarantaine de mètres par ailleurs).



2016 - Gorges, « Le Marais ». Mobilier funéraire : la cruche en verre ©Joël CORNEC (INRAP)

ET HISTORIQUE

Des sondages archéologiques ont été réalisés en 2002, au niveau des lieux-dits de la Robinière et du Marais, dans le cadre de l'aménagement de la route de contournement de Clisson. Ils attestent que **les bords de Sèvre à Gorges sont peuplés depuis au moins les Ier-IIIe siècles ap. JC.** On retrouve la présence d'habitations, l'usage de récipients, de puits, de fosses, et des pratiques funéraires élaborées (*voir photo de gauche*).

La première mention de la Sèvre nantaise dans un texte date de 1085, sous la forme ***Sevria***, probablement issu d'une langue préceltique désignant **la rivière comme semblable à la sève des arbres**, un suc nourricier et vital. On trouve encore la forme ***Separa*** en 1189, d'inspiration latine, pour désigner **celle qui sépare**.

2026 - Inventaire des principaux cours d'eau dont dépend la commune de Gorges ©François ERHEL



Dénomination du cours d'eau d'après une source : **Historique** **Orale** **Administrative** **Arbitraire**

DES RUISSEAUX
UN PATRIMOINE NATUREL MÉCONNU

Les ruisseaux sont principalement formés de **l'eau de pluie qui s'écoule** en suivant la gravité, des points hauts vers les sillons bas. **Leur course est retenue** dans les étangs, les mares ou les dépressions localisées des plateaux, ainsi que par les massifs boisés et les prés qui agissent comme des éponges. L'eau ne s'y infiltre que peu dû à la **nature imperméable du sol**.

L'eau est donc absorbée par les végétaux, elle s'évapore ou stagne. Si la zone humide est arrivée à saturation, elle ne peut plus absorber davantage, **alors l'eau s'en extrait, reforme un ruisseau et continue de dévaler la pente.**

Au total, il est possible de dénombrer une trentaine de petits ruisseaux à Gorges !

NOMMER, POUR POUVOIR LES VOIR

Deux ruisseaux majeurs sont **connus de par l'espace important qu'ils occupent :** la **Margerie**, le **Chaintreau**. Deux ruisseaux mineurs sont également **connus car ils disposent d'un nom fermement établi, de par les communautés humaines** qui les bordent : le **Balençon** et la **Gavrée**. Pour tous les autres, très intermittents, excentrés ou fréquentés par des communautés humaines réduites (hameaux), leur **dénomination est soit fluctuante soit purement inexistante**.

Lorsqu'ils ont tout de même besoin d'être nommés pour servir de repères géographiques, **par souci pratique, on associe à ces petits ruisseaux le nom du village qu'ils longent** ou parfois le nom des parcelles agricoles qu'ils traversent.

Cela peut produire une diversité d'**appellations contradictoires** pour en fait se référer à un unique cours d'eau : **les ruisseaux de la Sousa, des Giganteaux, de la Gaubertière, de la Brécholière, procèdent d'un seul et même long ruisseau** qui court au sud-ouest de la commune de Gorges (*voir ci-contre*)**.**

AUX ASPECTS CHANGEANTS
DES ÉCOULEMENTS NATURELS...

Les écoulements naturels n'ont pas de fonction initiale et sont le résultat fortuit de la géologie, de la météorologie et de l'érosion. Les habitants les ont recherchés, se les ont appropriés, s'en sont accommodés. Leur histoire se lit en pointillés, mais elle est riche. Ils suivent le relief, c'est-à-dire les pentes, et pour cela n'hésitent pas à **traverser les parcelles ou passer sous les routes**. Elle tracent des courbes, des lignes sinueuses où s'enchaînent des **méandres**. Là, les profondeurs et les vitesses d'écoulement varient et alternent entre zones d'atterrissement, les « **radiers** », et zones de creusement, les « **mouilles** », ce qui donne lieu à des **habitats diversifiés** pour les espèces animales et végétales.

Leur forme est reconnaissable, ils sont bordés d'une végétation développée appelée « **ripisylve** », plus ou moins haute et touffue selon son âge. Ces milieux sont faits de hautes tiges herbacées et feuillues, de buissons, d'arbrisseaux et d'arbres de haut jet. **Ensemble, ils forment un milieu volumineux et enveloppant autour du cours d'eau qui est visible à une grande distance** (*voir ci-dessous*).



2020 - Assec estival du ruisseau de la Margerie ©Archives municipales

QUI PEUVENT PRENDRE DES FORMES MULTIPLES

Les cours d'eau sont des écoulements permanents, c'est-à-dire qu'ils s'observent années après années et que leur parcours reste sensiblement le même. Leur écoulement peut être continu comme c'est le cas de la Sèvre, mais, comme le reste des cours d'eau du Vignoble, **ils sont majoritairement intermittents** et connaissent tous les ans un cycle périodique de hautes eaux, basses eaux et des assecs estivaux (*voir illustration de gauche*).

Ils sont à distinguer d'autres écoulements tels ceux des fossés de bord de route et ceux des passages busés qui font partie d'un réseau artificiel d'évacuation de l'eau. **Ils ont été créés pour remplir une fonction de drainage.** Ces cours d'eau sont donc exclusivement utilitaires, monofonctionnels et ne racontent pas d'histoire humaine particulière. Ils peuvent avoir été aménagés en lieu et place d'un ancien écoulement naturel dont le parcours a été partiellement ou complètement **artificialisé** (*voir illustration de droite*). **Ils servent principalement au réseau routier automobile**, pour empêcher que l'eau ne déborde sur les chaussées mais ils peuvent également s'observer en bordure des parcelles cultivées. **Ils servent aussi à évacuer les rejets** domestiques et industriels traités. Ils marquent peu le paysage, leur parcours est rectiligne ou anguleux, il suit strictement le bord des routes et des parcelles. **Leurs berges sont uniformisées par les curages et les fauches régulières**, ce qui leur donne une forme en U ou en V.



2026 - Le ruisseau naturel de la Gavrée est en partie canalisé par un fossé agricole ©François ERHEL

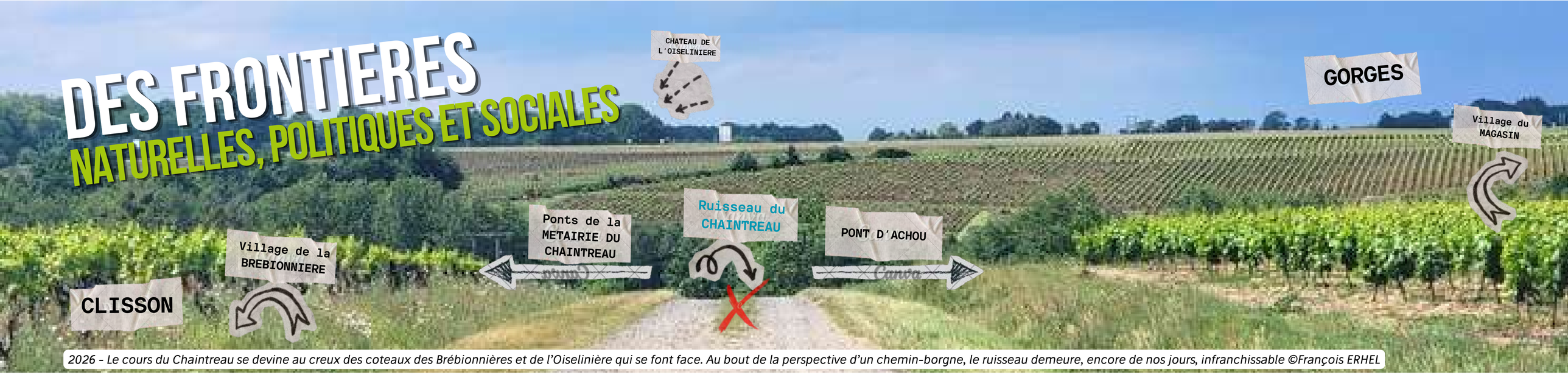


2026 - Le cours du ruisseau du Chaintreau s'évase sur toute la largeur de son lit majeur et se révèle alors, à sa confluence avec la rivière Sèvre en crue ©François ERHEL

« Histoires des cours d'eau de Gorges » - 2026

Produit par la commune de **Gorges**, avec l'appui de **Destination Vignoble nantais, Pays d'art et d'histoire**
Réalisée par **François ERHEL**, étudiant du master CMP - Parcours Valorisation des Nouveaux Patrimoines (**Nantes Université**)
Grâce aux **témoignages** de près d'une **quarantaine d'habitants**

DES FRONTIERES
NATURELLES, POLITIQUES ET SOCIALES



2026 - Le cours du Chaintreau se devine au creux des coteaux des Brébionnières et de l'Oiselinière qui se font face. Au bout de la perspective d'un chemin-borgne, le ruisseau demeure, encore de nos jours, infranchissable ©François ERHEL

FORMÉES PAR LES RUISSEAUX

DANS LES ACTES

Depuis toujours, les ruisseaux servent à marquer la frontière entre les communautés humaines. Pour Gorges, les premières mentions connues de la Sèvre, des ruisseaux de la Margerie et du Chaintreau datent de 1519. Gorges était alors une paroisse féodale étendue où de vastes seigneuries assujetties aux châtellenies de Clisson, du Pallet ou de Mouzillon, administraient le territoire.

Mentions les plus anciennes des cours d'eau de Gorges (*voir pied de page*)
©Clisson Histoire et Patrimoine / Cécile MENORET-MUSSINI (transcription)



La « ripvière de Margerie »



Les « ripvieres de Saevre et de Chaintreau »

A la Révolution, l'organisation territoriale de la France est repensée et fait l'objet de nombreux conflits et arbitrages à petite échelle. Ainsi, des descriptions, bien qu'évasives, du territoire des anciennes paroisses nous parviennent. Il est alors possible d'observer que **les ruisseaux jouaient déjà un rôle de frontière entre les anciennes paroisses.**

Certains de ces ruisseaux ont subsisté dans cette fonction jusqu'à nos jours, ce sont les suivants (*voir panneau 1*) : Le Banchereau, la Coudrière, la Grange, La Paudière, la Margerie, la Courbejolière, le Saint-Louis, la Sousa, les Giganteaux, la Gravelle…

DANS LA RÉALITÉ DU QUOTIDIEN

Certains ruisseaux ont cessé de former les frontières de Gorges des suites de la Révolution. La nouvelle distribution des villages entre municipalités doit permettre également de **rationaliser le quotidien.** Comme la distance à parcourir pour un habitant des campagnes afin de réaliser des démarches administratives. **Distances parfois excessivement longues pour la grande majorité des habitants qui ne se déplacent qu'à pied** : du village de la Dourie (*voir ci-dessous*), il fallait plusieurs heures pour rejoindre le bourg !

SUR LES CARTES



1768 - Apparition sur les cartes d'une route Nantes-Clisson passant par l'Oiselinière ©Jean OGEE / BnF

Jusqu'au milieu du 18e siècle, il n'existe pas de route à proprement parler entre Nantes et Clisson. Aussi, **la pénibilité du trajet par les chemins décourage l'existence de liaisons commerciales régulières**. Dans les années 1760, le duc d'Aiguillon, gouverneur de la province de Bretagne, commande la construction de routes royales pour désenclaver la région : **une arche de près de cinq mètres de haut est bâtie à Gorges sur l'amont du ruisseau du Chaintreau** (*voir ci-dessus*)**.** En aval, le vieux pont de Chaintreau, sur le chemin bas et cabossé qui longeait la Sèvre de Nantes à Clisson, est alors définitivement abandonné pour la « grande communication » entre les communes (*voir panneau 5*).

DICTÉES PAR LE POUVOIR

DES FRONTIÈRES NATURELLES

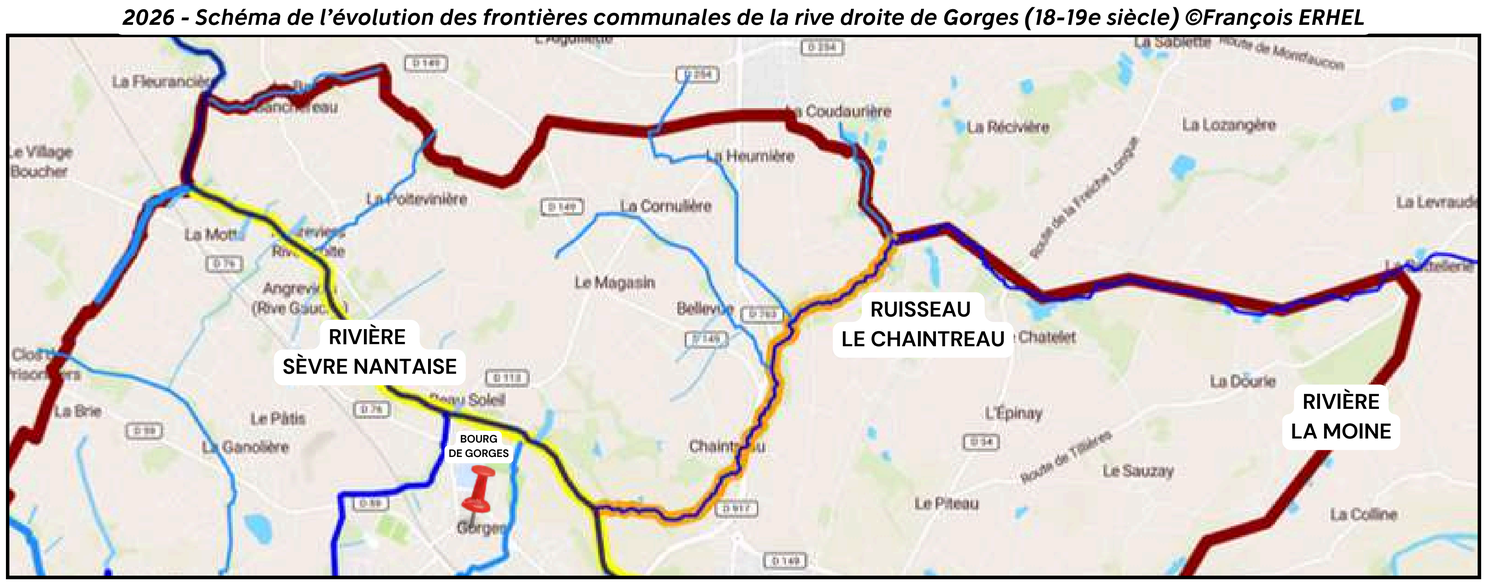
Avant la Révolution, la paroisse de Gorges incluait toute la campagne actuelle de la commune de Clisson qui n'en était alors réduite qu'à sa ville close et ses faubourgs orientaux.

Sur la rive droite de la Sèvre, **la rivière de la Moine faisait office de frontière administrative** entre les anciennes paroisses de Gorges et de Gétigné qui étaient alors voisines.

Pareillement pour la rive gauche de la Sèvre, **les paroisses de Gorges et de Cugand étaient séparées par le chevelu du «ruisseau du Pin-Sauvage»** qui s'écoule plus bas entre le château de ce nom et la Commanderie de la Madeleine du Temple à Clisson, jusqu'à se jeter dans la Sèvre au moulin de Plessard.

En **1790**, la nouvelle commune de Clisson se trouve engoncée dans ses limites, une proposition d'annexion de la campagne gorgeoise est adoptée : **toute la rive droite de l'ancienne paroisse de Gorges est alors rattachée à Clisson.**

2026 - Schéma de l'évolution des frontières communales de la rive droite de Gorges (18-19e siècle) ©François ERHEL



Frontières de Gorges :
- **Avant 1790 : Gorges s'étend jusqu'à la Moine**
- **Entre 1790 et 1806 : rive droite de la Sèvre annexée à Clisson**
- **Depuis 1806 : réintégration de la rive droite à l'ouest du Chaintreau**

La Sèvre, en plus de demeurer une frontière naturelle était devenue une frontière politique à Gorges. Ce démembrement extrême du territoire de Gorges ne dura que seize ans.

Aux 19e et 20e siècles, d'autres réorganisations territoriales vont mettre en jeu les ruisseaux : les frontières de Gorges changeront quatre fois ! **À deux reprises, des ruisseaux sont utilisés pour délimiter la nouvelle frontière communale.**

Suite à la soustraction de 1790, se sentant lésé, le propriétaire du château de l'Oiselinière et maire de Nantes, Jean-Baptiste BERTRAND-GESLIN, adresse en 1806 un courrier au maire de Clisson.

Il demande et obtient **la réintégration d'une fraction de la rive droite de l'ancienne paroisse de Gorges** et **l'établissement de la frontière entre les deux communes suivant le tracé du ruisseau du Chaintreau,** aux portes de son domaine.

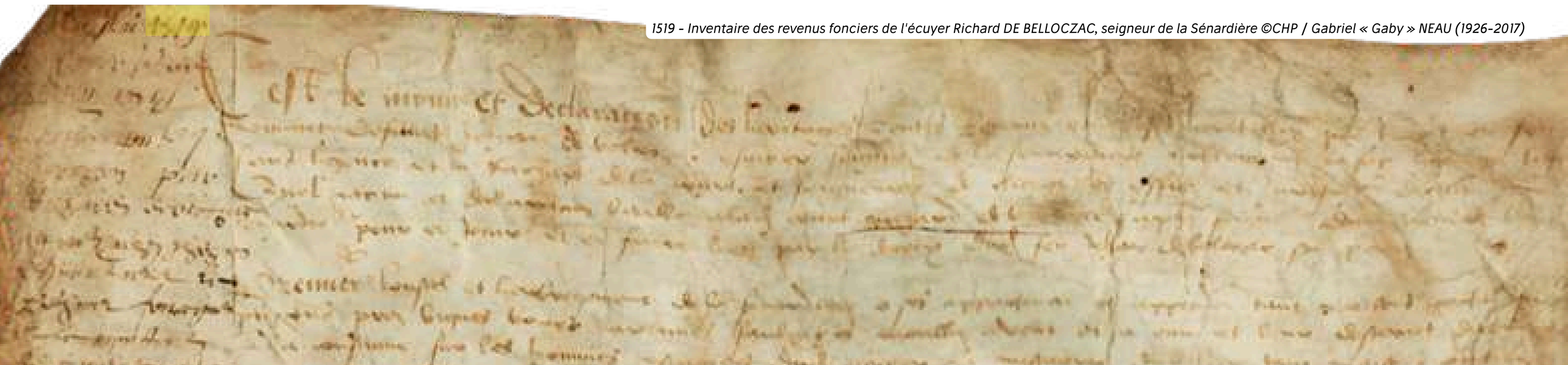
ANCIENNES ET FLUCTUANTES

Désormais, le ruisseau Chaintreau ne délimite plus les frontières nord-est de Gorges sur tout son cours (*en rouge, depuis la Dourie*), mais uniquement sur son aval (*en orange*)

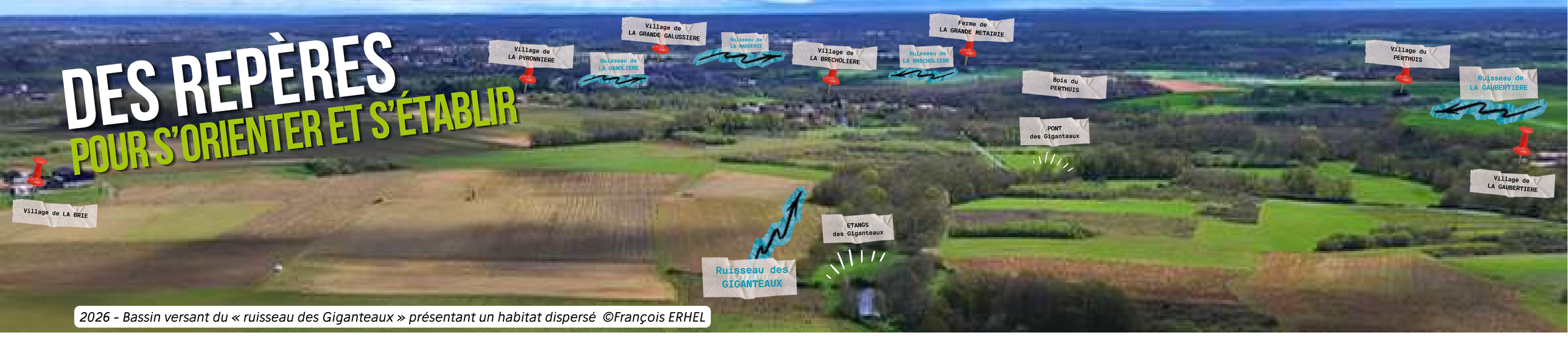
La physionomie de la commune s'en trouve changée. Or, ce n'est pas le fruit du hasard si les paroisses autrefois s'étendaient davantage que les communes actuelles sur **les bassins versants de ces ruisseaux : à l'époque, ils constituaient des « bassins » de vie**, au sens plein du terme.

Les communautés politiques et religieuses de ces vastes paroisses étaient unies par **la difficulté réelle à franchir facilement les ruisseaux alentours** mais aussi par leurs **faibles moyens de subsistance.** Il en a découlé la nécessité pour elles de s'étendre au maximum pour tirer au mieux partie des ressources disponibles au sein de ce périmètre restreint.

Les ouvrages d'art construits dans le courant du 18e-19e siècle permettront de s'affranchir de ces contraintes qui avaient toutefois donné lieu à d'ingénieux aménagements pour traverser tant bien que mal les cours d'eau (*voir panneau 5*).



1519 - Inventaire des revenus fonciers de l'écuyer Richard DE BELLOCZAC, seigneur de la Sénardière ©CHP / Gabriel « Gaby » NEAU (1926-2017)



2026 - Bassin versant du « ruisseau des Giganteaux » présentant un habitat dispersé ©François ERHEL

ENTRE LES VILLAGES

Si certains ruisseaux disposent d'un nom consacré depuis des temps immémoriaux comme nous l'avons vu, d'autres ruisseaux d'importance pourtant équivalente en sont étrangement dépourvus, et admettent parfois des appellations très variables. Cet apparent paradoxe se justifie, en fait, par le degré d'appropriation des ruisseaux par les communautés qui s'y trouvent. Il est influencé par la distribution spatiale des villages de Gorges et l'organisation sociale qu'elle engendre, qui diffère selon si l'habitat est regroupé ou dispersé (*voir entête et pied de page*).

LA RARETÉ D'UNE DÉNOMINATION HISTORIQUE

Il existe à Gorges un ruisseau majeur, sans nom. Aussi énigmatique qu'important par certaines de ses dimensions. Il est alimenté par un chevelu de près de cinq petits ruisseaux qui sont ses affluents et **parcourt l'ensemble de la péninsule sud-ouest du territoire communal** (*voir panneau 1*). Il s'étire sur une distance de près de 3 km de long, de la frontière avec Monnières jusqu'à sa confluence avec le ruisseau de la Margerie. Il comprend une surface de bassin versant de près de 300 hectares qui est bornée par le village des Bas Mortiers à l'ouest, par le village de la Brie au nord, par la ferme de la Grande Métairie à l'Est, et par un chemin de crête au sud qui marque sur toute sa longueur la frontière avec la commune voisine de Saint-Lumine-de-Clisson. **Si son débit est négligeable, qu'il peut saisonnièrement s'interrompre et que son cours présente des discontinuités, ces caractéristiques n'en font pas moins le 4e cours d'eau le plus important pour la commune de Gorges par son ampleur.**

Par nécessité, un nom doit lui être spontanément donné. Or, sur son parcours d'amont en aval, le nom de ce ruisseau diverge selon le tronçon. Il est tantôt appelé « ruisseau des Mortiers », « de la Gaubertière » ou « de la Brécholière » - ceci par défaut d'après le nom des villages qu'il longe, sur des documents administratifs ou techniques. Tantôt on l'appelle « Les Giganteaux », d'après la mémoire orale des habitants. De plus, la dénomination des parcelles qu'il traverse reprend cette appellation, mais sous une forme antérieure : « Les Jecauteaux ». Pourtant, ce nom n'apparaît sur aucune carte actuelle ou ancienne pour désigner ce lieu-dit exploité mais inhabité. **Ainsi, il ne semble pas exister de nom unifié et unanimement reconnu pour distinguer ce cours d'eau majeur.**

Cette « anomalie » pose des difficultés à utiliser ce ruisseau aux contours mal définis comme repère spatial efficace pour (se) situer au sein de cette petite région naturelle excentrée de Gorges (*voir entête*). C'est pourquoi, **suivant l'appellation qui semble la plus authentique**, mais de manière non moins arbitraire que pouvaient naturellement le faire les anciennes générations d'habitants de Gorges lorsqu'il s'agissait de nommer un lieu, **nous pourrons retenir le nom patoisant de Giganteaux pour le désigner.**

FACE À LA SOUPLESSE...

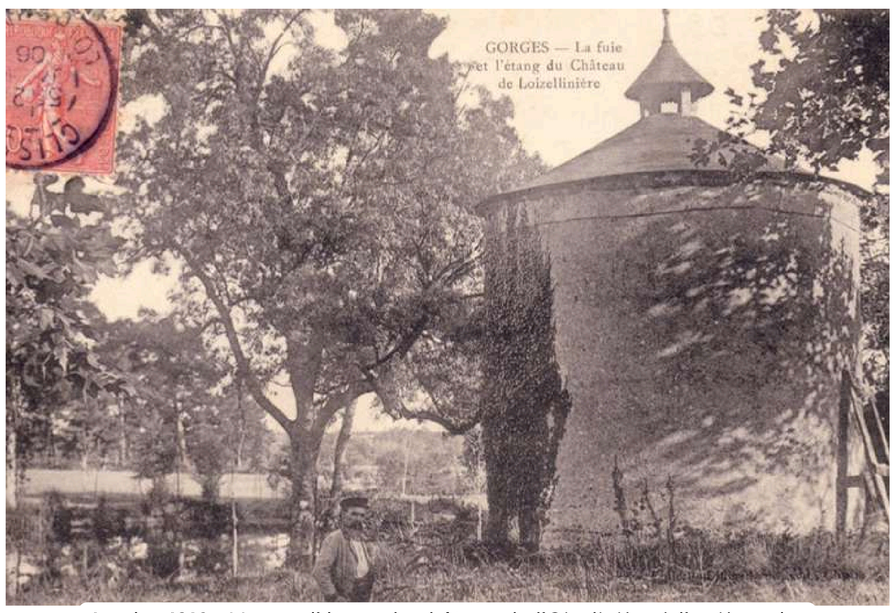
Cette plasticité des noms de lieux en milieu rural s'observe concernant les cours d'eau à travers deux autres exemples marquants.

Premièrement, **« Pissalaise » est le surnom consacré depuis 3 générations au moins** pour désigner le coteau et l'ancien village isolé de la Racine qui bordent sur sa rive droite le ruisseau de la Margerie. **Ce surnom populaire est même, aujourd'hui, bien mieux identifié que le nom officiel qu'il est venu remplacer.**

Il a, de plus, été repris par la carrière et entreprise de travaux publics fondée par les familles gorgeoises alliées, Aubron et Méchineau. Celle-ci a développé au cours du 20e siècle son activité sur les terres de la Racine et a baptisé l'une des entrées de son site en « Porte de Pissalaise », **en hommage à ce folklore.**



2026 - Entrée du lotissement qui longe le ruisseau ©François ERHEL



Années 1910 - Vue sur l'étang du château de l'Oiselinière à l'arrière-plan

DES BIENS PRIVÉS : LES ÉTANGS SEIGNEURIAUX

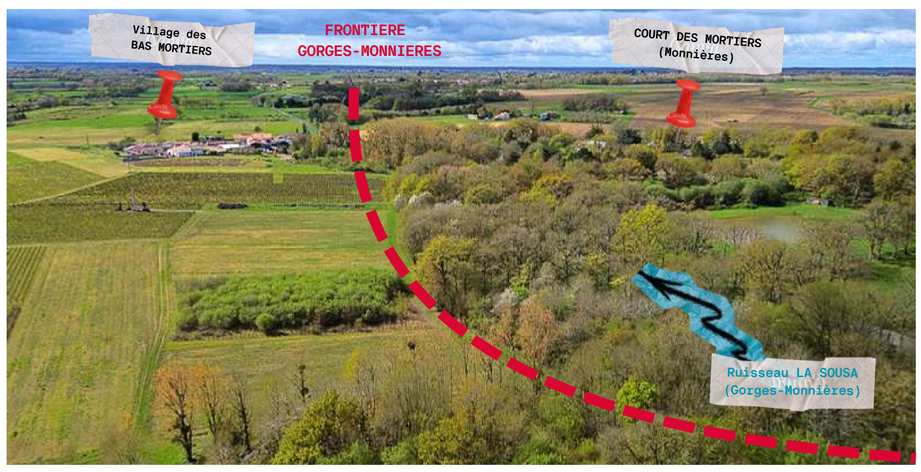
« L'étang » est aujourd'hui un terme commun, pour désigner un plan d'eau moyennement étendu, qui a perdu en précision. **Autrefois, un étang désignait plus strictement une retenue d'eau artificielle** : le bief entre deux chaussées sur une rivière ou un barrage dans le creux d'une colline sur le cours d'un ruisseau (*voir panneau 8*). **La jouissance** des ressources qu'elle offrait, notamment en termes de réserve de pêche, **était un privilège seigneurial.**

ET LES TERRES

L'OMNIPRÉSENCE DU RAPPORT À L'EAU DANS LA TOPONYMIE

Si les repères que constituent les cours d'eau peuvent être des éléments de paysage observables, **ils peuvent aussi jouer ce rôle dans le langage : les appellations indiquant la présence d'eau** sont légion à Gorges.

Le ruisseau de la Sousa, qui s'écoule aux villages des Mortiers entre Monnières et Gorges, dérive d'une déformation orale progressive du terme **« Saulzaye »** (1519) qui désigne en français contemporain une saussaie ou saulaie, un lieu planté de saules. **Ce toponyme est donc un indicateur de la présence d'un cours d'eau, cette espèce ne s'épanouissant qu'au sein de milieux constamment humides et frais.**



2026 - Ripisylve du ruisseau de La Sousa ©François ERHEL

...DE L'USAGE POPULAIRE

Deuxièmement, le ruisseau du Balençon qui s'écoule au village d'Angreviers (rive droite) ne s'est pas toujours fait appeler ainsi. Au 19e siècle, il s'appelait par défaut sur les cartes **« ruisseau d'Angreviers »**. Au milieu du 20e siècle, englobé dans le développement du Centre Scolaire d'Angreviers emmené par l'abbé Fourage, il fut rebaptisé **« Le Cédron »**, ruisseau biblique également intermittent et sujet à des épisodes de crues. Dans les années 1980, le ruisseau d'Angreviers prend peu à peu le nom de Balençon à partir du lancement d'une fête de village nommée **« Fête du Balençon »**. Or, ce nom n'est pas pur produit de l'imagination, en effet, les parcelles du site où se déroulait initialement la fête répondaient déjà au nom de **« Balansson »** sur le cadastre du début du 19e siècle, avec les variations orthographiques d'un monde encore dominé par l'oralité.

Ainsi, il existait autrefois un caractère autonome des villages les uns vis-à-vis des autres : les communautés denses et dynamiques s'approprient pleinement le bassin de vie qu'ils occupent jusqu'à venir modifier la toponymie locale, tandis que des communautés dispersées et plus introverties auront tendance à ne pas influencer celle-ci. **La dénomination des cours d'eau dépend parfois moins de l'historicité du nom attribué que du niveau d'adhésion des habitants en faveur de ce nom.**

AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE

UN ACCÈS VITAL À L'EAU, À TOUS LES NIVEAUX

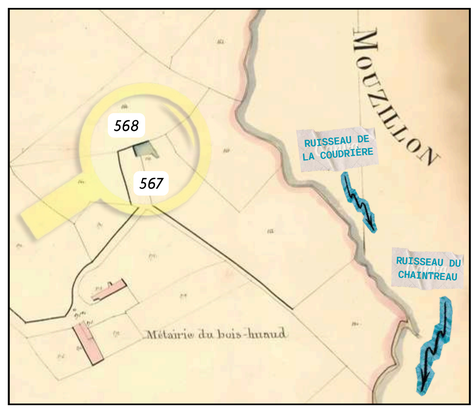
Jadis, chaque village ou domaine noble à Gorges subvenait par ses propres moyens à ses besoins en eau. À l'origine, ces établissements humains se sont fait préférentiellement à proximité de ruisseaux, afin de s'assurer un approvisionnement continu au voisinage immédiat des habitations et de leurs foyers. **Des lieux sont partagés par l'ensemble des habitants du village : des puits, des fontaines, des prés gras, ou des chemins creux** qui servaient aussi de caniveaux**.** Ils ont formé ce qu'on appelle des **« communs de village »** : une forme de propriété collective traditionnelle. S'il existait des plans d'eau dévolus uniquement aux seigneurs, **l'accès à l'eau était autrefois considérée comme un bien commun précieux, géré par les habitants eux-mêmes.**

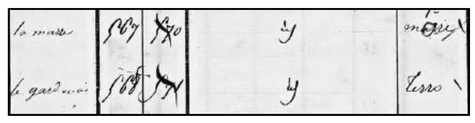
DES MARES EN PARTAGE, DE LA « FOSSE » AU « GARDOUET »

On aménageait dans les villages des réserves d'eau en creusant des mares : d'humbles « **fosses** » ou de nobles « **pièces d'eau** ». Elles étaient même **distinguées les unes des autres par leur turbidité** : les **mares « noires »**, davantage boueuses, avaient des **usages agricoles**, elles servaient à faire boire les animaux ou à nettoyer les instruments ; tandis que les **mares claires** et translucides avaient un **usage domestique**.

Naturellement, avec le temps et un manque progressif d'entretien, **ces plans d'eau s'envasent et peuvent prendre la fonction de « gardouet » :** ce terme local désigne un lieu commun de mise au rebus. Autrement dit, **le gardouet remplissait le rôle de déchetterie dans la société traditionnelle**.

En l'occurrence, **le « Gardouet » principal de la commune de Gorges était celui situé dans le Bourg.** Aujourd'hui détruit, il se situait au niveau de l'actuel parking de la Roche. Alimenté par le ruisseau de la Gavrée, de petites résurgences d'entre les roches du sous-sol donnaient lieu à **des fontaines naturelles, encore connues des anciens qui allaient directement y chercher leur eau potable**. Cependant, **d'autres gardouets ont existé dans la commune,** au village d'Angreviers (rive droite) ou au village du Bois Huaut (*voir ci-contre*).





19e siècle - Le « gardouais » du Bois Huaut ©ADLA



2026 - Deux sous-bassins versants perpendiculaires à la Sèvre, présentant des habitats regroupés, le long des ruisseaux du Balençon et du Banchereau ©François ERHEL

DES ATTRIBUTS DU POUVOIR LOCAL


L'Oiselinière (14e-19e siècle)


La Bourdonnière (14e-19e siècle)


La Sénardière (13e-19e siècle)


La Gavrée (18e siècle)


Le Plouard (18e siècle)


La Margerie (20e siècle)

Châteaux et maisons bourgeoises de Gorges ©Archives municipales / Arrière plan : années 1850 - Débouchés des allées du parc de l'Oiselinière sur la Sèvre et le ruisseau du Chaintreau ©ADLA

SURPLOMBER LES COURS D'EAU

UN PAYSAGE FLUVIAL : DES POSITIONNEMENTS STRATÉGIQUES

Depuis les maisons fortifiées, en passant par les châteaux de plaisance, jusqu'aux maisons bourgeoises, les belles demeures de Gorges se sont établies préférentiellement sur ces promontoires à la **vue dégagée que les vallées fluviales sont les seules à offrir**.

Lorsque l'on aborde les coteaux escarpés des vallées de la Sèvre et de ses affluents, **le proche horizon des roulantes collines des plateaux du Vignoble s'ouvre brusquement sur le lointain.** Lieux de passage privilégiés et sièges d'industries diverses, depuis des siècles **les allées et venues le long de la Sèvre sont surveillées** par d'imposantes maisons (*voir entête*) établies sur les points culminants : elles jouent un rôle de vigie mais aussi un **rôle ostentatoire.**

L'OISELINIÈRE : UNE MAISON DE VILLÉGIATURE

Situé sur la rive droite de la Sèvre, le château de l'Oiselinière est, à partir du 14e siècle, **la maison de chasse des seigneurs de la châtellenie de Clisson**. Comme son nom l'indique, on y élève des oiseaux : faucons, perdrix, faisans… **Ruiné avant la Révolution, le domaine est reconstruit durant le premiers tiers du 19e siècle** par le propriétaire d'alors, Jean-Baptiste BERTRAND-GESLIN, maire de Nantes et baron d'Empire.

Lui et ses enfants font aménager autour du logis du château un parc composé d'un jardin à l'anglaise et de bois (*voir entête*). Le tout, en s'assurant de **préserver une co-visibilité entre son château de l'Oiselinière et le château de Clisson** distant de 2.5 km (*voir ci-contre*), mais aussi avec les autres demeures nobles de Gorges.

LA BÂTARDIÈRE : VESTIGES D'UN CHÂTEAU PRIMITIF

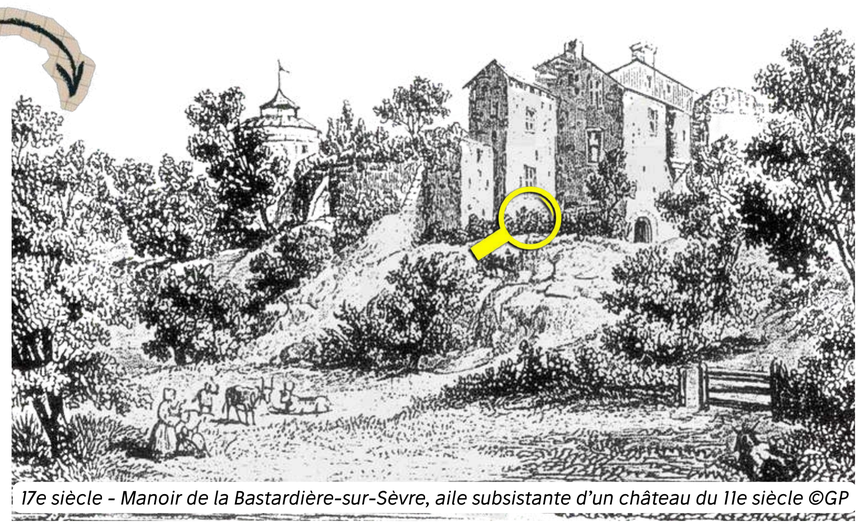
Le logis de l'Oiselinière offre une **vue dominante sur la maison noble de la Bâtardière**, construit près de trois siècles plus tôt directement **sur les éperons rocheux et chaos granitique** de la vallée de la Sèvre (*voir ci-dessous*). L'aspect du château initial du 11e siècle est inconnu, seule une aile très remaniée subsiste aujourd'hui en tant que manoir. En hauteur, **les nobles domaines communiquent visuellement entre eux**. L'organisation sociale s'inscrit alors dans le paysage par rapport aux cours d'eau.



2026 - Vis-à-vis historique entre l'Oiselinière et le château de Clisson, par-delà la Sèvre nantaise ©François ERHEL

Les cours d'eau ont produit des paysages fluviaux, conditionnant une organisation spatiale du territoire différente de celles des paysages des plateaux environnants. Non content de sa position rare vis-à-vis de la Sèvre, l'Oiselinière dominait la vallée d'un deuxième cours d'eau majeur, le Chaintreau. Avant le 18e siècle, les voyageurs de Nantes à Clisson empruntaient le chemin qui contournait l'enceinte du domaine, en longeant la rivière et en passant le ruisseau au niveau du vieux pont du Chaintreau.


Fondations du manoir de la Bâtardière (11e) ©François ERHEL


17e siècle - Manoir de la Bastardière-sur-Sèvre, aile subsistante d'un château du 11e siècle ©GP

ET HIÉRARCHISER LE PAYSAGE

LA GOHARDIÈRE : UN MANOIR À FLANC DE FALAISE

En plus de marquer des positions, cet **étagement du paysage** organise également la manière de circuler le long de ces cours d'eau, comme au manoir de la Gohardière (*voir ci-dessous*).

Le long de la Sèvre, **les « chemins hauts », c'est-à-dire ceux situés sur les plateaux et lignes de crêtes, appartenaient privativement aux châtelains**. Le public empruntait à la saison des basses eaux, **en été, les « chemins bas »**, plus larges mais régulièrement rendus impraticables car défoncés par les envahissements annuels de la Sèvre.

Tandis qu'à la saison des hautes eaux, **en hiver, ils étaient contraints de prendre les « chemins hors d'eau »**, plus étroits mais situés à mi-hauteur du coteau et qui, comme leur nom l'indique, permettaient de continuer de longer la rivière même en période de crue.

1915 - Etagement du coteau au Manoir de la Gohardière (14-16e s.) ©Archives municipales / François ERHEL



DES CONTRAINTES POUR LA CIRCULATION



Années 1910 - Longer la Sèvre par le chemin bas du Liveau ©Archives municipales

LONGER ET PASSER AU TRAVERS

La circulation le long des cours d'eau était autrefois ardue, les chemins hors d'eau ne formant à certains endroits que de maigres et tortueux sentiers piétons à flanc de coteau. Là, il n'est pas rare de devoir enjamber un tronc d'arbre couché en travers de la pente, contourner des rochers… voire passer à travers. Situés quant à eux **au fond des vallons, les gués** sont des portions du cours de ruisseaux où la profondeur est suffisamment faible pour y avoir pied et traverser sans encombres. C'est la manière la plus rudimentaire de franchir un cours d'eau.



2026 - Passage taillé dans la roche sur un chemin hors d'eau ©FE



2026 - Passage à gué sur la Margerie ©François ERHEL

LES CHAUSSÉES ET SES SAUTS



2018 - Chaussée d'Angreviers et ses sauts empruntés par une randonnée ©AM

La construction d'un moulin à eau implique la construction d'une retenue d'eau réalisée par le biais d'un barrage. Par-dessus, l'eau continue de se déverser : à la saison des basses eaux, l'épaisseur d'eau est mince et il est alors possible d'**emprunter la chaussée ainsi formée pour passer d'une rive à l'autre**.

Sur certaines chaussées, pour sécuriser davantage ce passage, des « **sauts** » ont été installés : autrefois, d'imposants rochers plats appelés « rubis » constituaient la chaussée d'Angreviers. En partie déchaussés et jugés dangereux, ils sont remplacés en 1881 par des cubes en granit tels que nous les connaissons aujourd'hui.

LE BAC ET SES CHEMINS D'ACCÈS

Les chaussées ne pouvant être traversées qu'à une période restreinte de l'année, un service de passage de la Sèvre par bac est mis en place depuis au moins le 17e siècle : le registre des décès témoigne de l'inhumation d'André POINET, en 1677, batelier au Liveau. Le bac est un bateau à fond plat (*voir ci-dessus*) permettant de faire communiquer les deux rives de la Sèvre qui étaient autrement strictement séparées sur près de 9 km de distance, entre le Pont de Monnières et le Pont de la Vallée à Clisson.

Sous le Premier Empire, à l'occasion d'un échange de bons procédés entre la municipalité de Clisson et le propriétaire du château de l'Oiselinière, **le bac de passage de la Sèvre, abandonné depuis la Révolution, est rétabli à ses frais.** Aussi, il aménage par de grands travaux une liaison directe entre le débarcadère au Liveau (rive droite) et la route royale de Nantes à Clisson, perchée sur le haut du plateau. Cette jonction implique des travaux de **percement de deux chemins à travers les rocs du coteau du Liveau** : un chemin charretier ainsi qu'un chemin piéton (*voir panneau 8*) sont difficilement ouverts à la circulation. **Une servitude de passage** à travers le domaine privée du château est accordée au public, tandis que **la commune s'aliène de la propriété** du chemin bas du Liveau qui est cédée au châtelain.

L'emprise de la propriété privée sur les chemins de communication tend à s'assouplir à partir de la fondation du **corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées en 1716.** Ils furent en effet chargés de la **création d'un réseau routier public national** et disposaient du savoir-faire technique pour bâtir de larges routes et des arches de grande portée, comme suit.

UN PONT OUBLIÉ : LE PONT DE LA ROUTE ROYALE DU CHAINTREAU

Dans le cadre de la construction de la route royale dans les années 1760 (*voir panneau 2*) : un pont moderne sur le Chaintreau est édifié en amont du vieux pont. Ce nouveau pont est positionné cinq mètres plus en hauteur que le précédent, de façon à **adoucir la pente à franchir pour passer d'une crête à l'autre et à ne plus craindre l'envahissement des crues.**



1982 - La vieille route royale de Nantes à Clisson à la métairie du Chaintreau n'est plus qu'un chemin rural ©Christine TOULIER - Inventaire Général

Progressivement déclassée dès les années 1830 par la construction parallèle de la route stratégique (connue ensuite sous le nom de route impériale, nationale puis départementale RD 149 à partir de 2006), **la route royale de Nantes à Clisson passant par les vignes de l'Oiselinière n'était plus qu'un chemin de terre dans les années 1980** (*voir ci-dessus*). Elle permettait aux véhicules agricoles de la rive droite de se rendre à Clisson sans devoir prendre la dangereuse route nationale au Magasin. Ce chemin permettait encore de se rendre au champ de foire et à son marché à bestiaux qui atteignait ses records de fréquentation la même décennie. Avec la fermeture de la foire en 2002, la construction de la contournante sud-ouest de Clisson en 2003 et de son viaduc au-dessus de la Sèvre, **l'ancienne route royale fut coupée et son tracé définitivement désaffecté.** Depuis, la végétation a repris ses droits et ce pont remarquable est de moins en moins visible (*voir pied de page*).



Illustration du passage à bac du Liveau : « Le bac à Roffit » (1866) par Edouard MAY ©Musée d'Angoulème

COMPOSER AVEC L'OUBLI

Pont d'Achou, Pont-aux-Choux, Pont d'Assou, Pont de d'ssous, Fief d'Asson… Situé sur l'ancienne voie romaine ? La mémoire attachée à une communauté est par définition sélective et implique une part d'**amnésie collective.** Elle peut être naturelle, le fait de simples omissions, accidentelle, ou bien causée par le décès prématuré d'aînés, porteurs de la mémoire des générations antérieures. Elle peut être due aux épidémies, à la guerre ou à l'éclatement des familles liées aux migrations, ou encore à la destruction d'archives, comme ce fut le cas à Gorges lors de la Révolution. **La transmission orale étant toujours imparfaite**, elle peut alors conduire à elle seule à la **réinterprétation des fonctions et noms historiques** de certains lieux : paradoxalement, les rebaptiser permet de se les réapproprier et de les faire perdurer dans la conscience collective.

IL A TRAVERSÉ LE TEMPS : LE PONT DU LIVEAU

A une époque où les habitants n'apprenaient pas à nager, les accidents mortels arrivent régulièrement aux abords du Liveau. **L'accident de trop survint en 1820** : surchargé, le bac chavire et vingt-deux habitants du village des Beillards périssent dans la Sèvre. **Dès lors, il parut impératif de sécuriser le passage entre les rives.**

En 1855, un pont en bois sur piles de pierre est construit au Liveau. Son coût démesuré pour une petite municipalité implique les souscriptions de la majorité des habitants de la commune. La collecte reste insuffisante et la préfecture qui subventionne l'ouvrage décide que le passage de ce pont devra aussi être soumis au paiement d'un péage.

Fortement contesté par les habitants dès sa mise en service, le péage sera abandonné dès 1856 et l'acquittement de la somme restante sera pris en charge par les notables de la commune. **En 1861 déjà, le pont du Liveau fait l'objet de premières réparations :** on décide le goudronnage de sa chaussée qui s'est détériorée. Mais ce n'était que le début…



Rétabli en 1804, le bac du Liveau fonctionnera jusqu'en 1856 ©ADLA

FRANCHIR PAR LES PONTS

UNE VOIE RESSUSCITÉE : LE PONT D'ACHOU

Connu dans les années 1970 comme un simple gué, le site du Pont d'Achou était alors une voie condamnée située à la frontière nord-est de la commune de Gorges. Cette route permettait de relier le village de la Herse au chemin des Egards et de le suivre jusqu'au centre de Clisson. Par nécessité, **du fait de l'augmentation du trafic sur la route nationale** et de la dangerosité croissante à l'emprunter avec des engins agricoles, **les hommes des villages alentours se sont associés pour débroussailler de fond en comble cet accès** qui n'était plus emprunté depuis de nombreuses décennies, à tel point que **son histoire s'est perdue dans les mémoires.**



Route du Pont d'Achou, sur le Chaintreau (vers La Herse) ©FE



Actuel ouvrage busé du Pont d'Achou (côté aval) ©FE


La voie romaine, de nouveau, gémira sous les roues des "chars" gorgeois et clissonnais

GORGES. — Suivant les plans d'un agent voyer... romain, les viticulteurs de Gorges travaillent depuis hier matin à établir une « dessente » de leurs parcelles, afin au delà du ruisseau de Chintreau, sur Clisson.

La chemin creux qu'ils dégagent et qu'on appelle le « Pont-aux-Choux », doit au être dégagés à marée basse.

voie romaine qui reliait Clisson à Vallet via Mouzillon (où existe encore le pont « gallo-romain » qu'elle empruntait pour traverser la Sanguèze).

Dans une précédente édition, nous disions aux inexplicients de plusieurs villages gorgeois envisageaient de dégager à « voie » des épaisses broussailles qui l'ont envahie au cours des siècles, pouvant faire une « route de sol » entre Gorges et Clisson.

Pourquoi ? Pour gagner du temps

pulsoir n'aurait plus de sept cents mètres à parcourir pour se rendre à leurs vignes au lieu de 6 km,... par la route Nantes-Poitiers ! Mais aussi dans un but de sécurité. On sait que cette R.N. 149 bis, très passante, est dangereuse, surtout dans les lacets du Chintreau et que la circulation des véhicules agraires s'arrange bien (on a déplore plusieurs accidents).

— Il suffirait de débrousailler ces sept cents mètres et d'empierrer, pour

ne plus emprunter la Nationale, se déclarent MM. Bidard, conseiller municipal, Abbé, Lemay et autres.

L'idée leur paraissait sociable et intéressante que sa réalisation n'allait pas traîner. N'est-ce pas, ils étaient braves à venir la hache à l'épaule et hier étaient dépêchés côté Gorges ! Le débroussaillage sera terminé aujourd'hui. Côté Clisson, une opération similaire sera entreprise... et la voie romaine gorges de nouveau sous les chars !

Défrichage du chemin du Pont d'Achou dans les années 1970 ©Jean-Claude NEAU



Années 1910 - Pont métallique du Liveau, chaussée en terre ©AM

En 1867, de nouvelles réparations ont lieu. **En 1873**, la charpente du pont montre des signes de fragilité du fait de la surcharge récurrente des véhicules qui le traversent. Faute de moyens initiaux, les abords du pont n'ont pas été correctement viabilisés et la crue de 1872 a emporté une partie du remblai formant les rampes d'accès au tablier. **En 1874**, le pont est à nouveau réparé. On décide **en 1882**, la dépose des madriers de bois pour les remplacer par un tablier métallique plus résistant. **En 1927**, on choisit de paver la chaussée du pont, son revêtement de granulats et de terre se dégradant trop rapidement. **En 1945**, la route passant sur le pont du Liveau est devenue un étape touristique et est de plus en plus fréquentée par des camions. Sa chaussée était restée très étroite et ne permettait pas le passage simultané de deux voitures dans les deux sens : il fut donc convenu de le mettre à niveau par la **construction en 1950 d'un nouveau tablier en béton armé disposant d'une chaussée élargie, restée telle que nous la connaissons actuellement** (*voir ci-dessous*).



2026 - Pont du Liveau, tablier en béton armé de 1950 sur les piles maçonnées de 1855 ©François ERHEL



Chaussée enfrichée du pont (vers Gorges)



Soubassements d'un possible poste de douane (vers Clisson)



Arche et rainure à batardeau du pont (face nord)



Chaussée enfrichée du pont (vers Clisson)



Fermeture progressive du sentier par la végétation (vers Clisson)

2026 - Pont de Chaintreau sur l'ancienne route royale de Nantes à Poitiers (18e siècle) ©François ERHEL

DES FORCES À APPRIVOISER



2016 - Moulin et séchoir du Liveau rénovés (rive droite) ©Archives municipales

MOUVOIR

Avant l'arrivée des machines à vapeur et de l'électricité aux 18e et 19e siècles, **la source motrice la plus puissante disponible pour les travaux manufacturiers provient de l'énergie hydraulique issue des rivières**. Ainsi, les grands seigneurs se dotent au moins dès le 15e siècle à Gorges de moulins à eau.

DES MOULINS À EAU MÉDIÉVAUX

En 1407, est mentionnée pour la première fois à Gorges l'existence des « **moulins de Oliveau »** (Liveau) dans le terrier des seigneurs de Clisson, pour les droits de pêche qu'ils percevaient entre Hucheloup (Cugand) et Angreviers. En 1522, on cite pour la première fois l'existence de la **chaussée et des moulins d'Angreviers**.



2010 - Usine et moulin (rive gauche) d'Angreviers ©Archives municipales

Arrière-plan : 1826 - Plan de construction de la filature, à l'emplacement de l'ancien moulin détruit ©ADLA

DES EVOLUTIONS TECHNIQUES À FAIBLE RENDEMENT

Le rendement des moulins à eau varie naturellement en fonction du débit offert par la retenue d'eau où peut se trouver un ou plusieurs coursiers et roues à aube. Assez souvent, les grands seigneurs associaient à une même chaussée la **construction de deux moulins, dit bipolaires**, d'un côté et de l'autre des rives.

Egalement, **l'établissement d'un moulin à eau est presque systématiquement couplé à la construction d'un moulin à vent** positionné en haut des coteaux. Cela permet d'augmenter la capacité productive de l'exploitation mais surtout de **compenser le faible rendement des moulins à eau lors des périodes estivales de basses eaux**.

Dès lors, au fil de leur histoire, les usines de Gorges passent dans les mains de **propriétaires successifs qui font évoluer leur vocation,** à partir de la Révolution industrielle jusqu'à la moitié du 20e siècle où ils tomberont en désuétude : moulin à farine, moulin à foulon, moulin à papier…

En 1826-1827, sous l'essor économique de la Restauration, le moulin à farine d'Angreviers est transformé en usine sur les plans de l'architecte Etienne BLON pour devenir une filature de lin puis de coton. Il s'inspire du **style italianisant de la Renaissance clissonnaise** initié par le baron Lemot et les frères Cacault lors de la reconstruction du pays, sur les ruines des guerres de Vendée des années 1790. En 1881, on ajoute encore à Angreviers une turbine hydro-électrique…

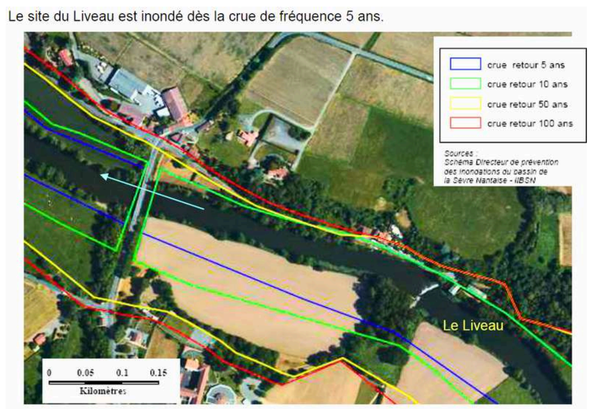
UN VOEU PIEU DE NAVIGABILITÉ

L'établissements de **barrages, infranchissables par les bateaux**, en travers de la Sèvre nantaise à partir de Gorges définira pour les siècles à venir la distinction entre **la Sèvre industrielle, dite Clissonnaise,** en amont et la Sèvre navigable en aval, qui s'étend donc du pont de Monnières à son embouchure sur le fleuve de la Loire à Nantes au Pont-Rousseau. La Sèvre navigable a notoirement servi au transport du vin produit dans le Vignoble jusqu'au Port au Vin à Nantes, la place de marché destinée au commerce national et à l'export.

Ce trait faillit être révoqué pendant la période révolutionnaire : en 1789, les cahiers de doléances des Gorgeois enjoignent à **la destruction des moulins à eau** pour que les bateaux puissent monter jusqu'à Clisson. En 1808, les élites départementales demandent au gouvernement l'exécution d'**un grand canal intérieur sur la Sèvre de Loire-Inférieure jusqu'en Vendée et l'établissement d'écluses** sur son parcours pour « l'augmentation du commerce et l'établissement de nouvelles manufactures ». Ces projets n'aboutiront finalement pas.

ENVAHIR

La Sèvre nantaise connait des épisodes de crues plus ou moins forts de manière cyclique. Il existe ainsi une récurrence de la survenue de crues et de l'étendue de leurs envahissements, on parle ainsi de crues : quinquennales, décennales, centennales comme en 1983, voire millénales comme pour la crue de 1770.



Périodicité des envahissements liés aux crues, au Liveau ©EPTB SN



1983 - Crue centennale au Centre d'Angreviers ©Christine TOULIER - Inventaire Général

DES CRUES MARQUANTES

Les crues frappent les esprits des communautés riveraines de la Sèvre qui commémorent ces événements exceptionnels par l'apposition de repères de crue dans l'espace public, depuis le 18e siècle.

Les accidents peuvent cependant advenir là où l'on ne s'y attends pas : au 20e siècle, au moins trois personnes sont décédées dans les crues de petits ruisseaux de la commune, gonflés par les orages.



Repère de crue 1770 à Clisson ©Bernard NEAU



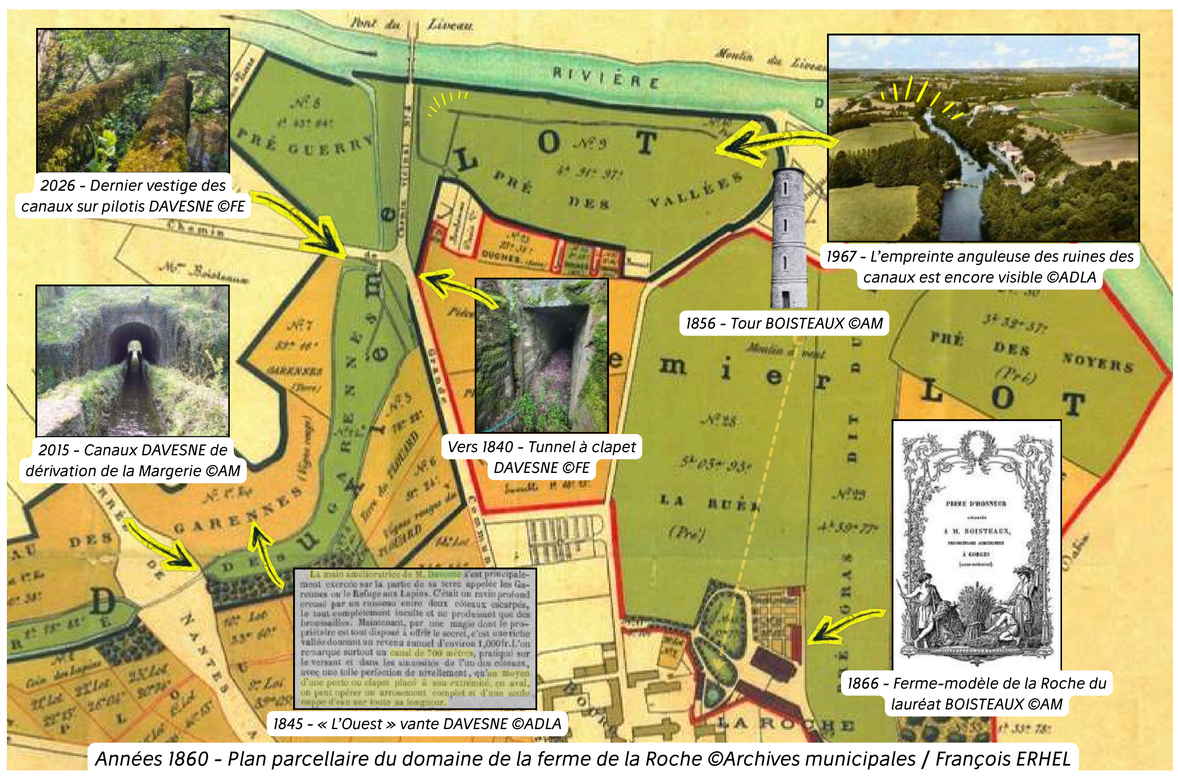
Repères des crues 1960 et 1983, au Liveau ©FE

CONDUIRE

Au milieu du 19e siècle en France, l'heure est à la **modernisation mécanique de l'agriculture** et à l'expérimentation. C'est la course aux inventions, aux concours, aux dépôts de brevets ! **A Gorges, la municipalité, sans ressources, ne développe la commune qu'avec l'assentiment de ses grands propriétaires, châtelains enracinés et bourgeois de Nantes…** Premiers souscripteurs et assez souvent maires !

DAVESNE : UN SYSTEME DE DERIVATION

Vers 1834, **Quentin DAVESNE (1807-1868)**, originaire de la Marne, clerc de notaire à Nantes et militaire décoré de la Croix de Juillet pour sa participation à la Révolution de 1830 à Paris, fait l'acquisition de **l'important domaine agricole de la Roche**, situé à proximité du bourg de Gorges : ces terres s'étirent sur 50 ha d'ouest en est, **du ruisseau de la Margerie au ruisseau de la Gavrée**. Deux fois élu maire, de 1834 à 1835 puis de 1848 à 1851, en même temps qu'il fut conseiller général du canton de Clisson, la mémoire de ce républicain anticlérical semble avoir été éclipsée par son celle de son successeur… Vers 1840, ce dernier s'était pourtant employé à la mise en œuvre d'un vaste système de canaux de **dérivation du ruisseau de la Margerie pour arroser ses prés en bord de Sèvre** : en **1845, il est récompensé d'une médaille d'or au Congrès agricole de l'Association bretonne**. Ces canaux de bois et de pierre s'étendaient sur une longueur de près de 700 mètres d'amont en aval du ruisseau de la Margerie, jusqu'au pont de l'actuelle route de Monnières (*voir plan ci-dessous*). **Il avait d'ailleurs lui-même fait construire ce pont sur la Margerie en 1840**, son tablier était alors en bois. Rattrapé par la justice, l'homme se révèle être un fraudeur financier et accumule les chefs d'accusation lors de son procès en 1851 : il est condamné à la vente judiciaire de ses biens et à 15 ans de travaux forcés en déportation au bagne de Cayenne, où il mourra.



2026 - Dernier vestige des canaux sur pilotis DAVESNE ©FE

2015 - Canaux DAVESNE de dérivation de la Margerie ©AM

Vers 1840 - Tunnel à clapet DAVESNE ©FE

1967 - L'empreinte anguleuse des ruines des canaux est encore visible ©ADLA

1856 - Tour BOISTEAUX ©AM

1866 - Ferme-modèle de la Roche du lauréat BOISTEAUX ©AM

1845 - « L'Ouest » vante DAVESNE ©ADLA

Années 1860 - Plan parcellaire du domaine de la ferme de la Roche ©Archives municipales / François ERHEL

BOISTEAUX : UN SYSTEME DE POMPAGE EOLIEN

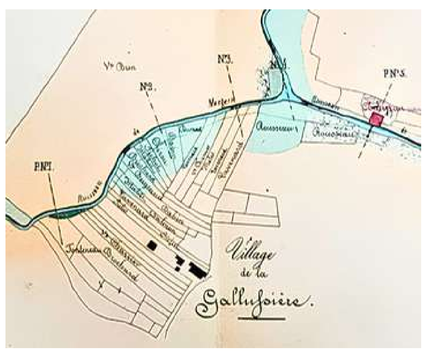
En 1851, **Alphonse BOISTEAUX (1817-1874)**, juge au tribunal de commerce de Nantes, se porte acquéreur du domaine de la Roche. Celui qui deviendra maire de 1860 à 1870, ambitionne de mettre au point une **ferme-modèle**. Il récupère une exploitation qui avait déjà gagné en importance avec son prédécesseur. Il aménage des stabulations et un jardin qu'il fait continuellement irriguer avec l'eau d'un **puits établi dans les prés situés en contrebas du bourg, et qu'il a fait surmonter d'un moulin à vent**. Le procédé permet de pomper l'eau du sous-sol pour l'acheminer en hauteur : l'eau est conduite par des canalisations jusqu'au bassin de retenue de sa propriété, située près de vingt mètres au-dessus. Cette invention lui vaut la **prime d'honneur agricole départementale en 1866**… et des ennuis de voisinage, qui le poussent à abandonner prématurément son exploitation à la fin des années 1860, sans continuateurs notables. Les ruines des canaux d'aval sont définitivement déblayées en 1968 par Gérard CHARRIER (1929-2008), cultivateur à la ferme de la Bourdonnière.

CHAUVEAU : UN MOULIN SUR LA MARGERIE

Meunier à la Ganolière, **Pierre CHAUVEAU (1825-1897)** décide en **1859** de faire **construire un moulin à eau sous le coteau de la Racine, sur le cours de la Margerie.** La nouvelle retenue prévoit d'inonder le vallon en amont, soit la partie basse de treize parcelles de prés. Les propriétaires habitant le village de la Grande Galussière acceptent tous, contre une modique somme de dédommagement. L'ingénieur de la préfecture autorise le projet tout en émettant des réserves sur « la bonté de l'opération » vu le « peu d'importance du cours d'eau de Margerie ». De fait, **le moulin mis en service en 1860, faute de rendement, n'a pas dû connaître une longue période d'activité**. En effet, d'après les matrices cadastrales, le moulin était déjà ruiné au début des années 1900.



2004 - Vue d'artiste du « moulin de la Racine » ©AM (sans auteur)



1859 - Plan du projet du moulin (carré rouge) de Pierre CHAUVEAU sur la Margerie ©ADLA

BERTRAND-GESLIN : REBÂTIR UN CHÂTEAU (D'EAU)

Les murailles d'enceinte des châteaux et autres clos d'habitation avaient jadis pour fonction de dissuader et de protéger les logis et les jardins d'ennemis et d'animaux sauvages ravageurs. Sur des terrains pentus, comme sur **le dôme** sur lequel trône le domaine de l'Oiselinière, **l'eau s'accumulerait au pied des ouvrages et les dégraderait si des ouvertures d'évacuation des eaux n'étaient pas aménagées dans la masse**. Lors de la reconstruction du domaine par **Jean-Baptiste BERTRAND-GESLIN (1770-1843)** et ses enfants après lui, dans la première moitié du 19e siècle, le mur d'enceinte est reconstruit et on aménage des **barbacanes** formant des trous carrés par lesquels les eaux de ruissellement peuvent poursuivre leur course jusqu'à la Sèvre : le parc du château en compte une trentaine ! (*voir ci-dessous*)



2026 - Mur d'enceinte (19e) du domaine du château de l'Oiselinière, percé de barbacanes permettant l'évacuation des eaux de ruissellement venues du coteau du bois de Buis ©François ERHEL

DES TERRAINS FERTILES
UNE GESTION DE L'EAU DIVERSIFIÉE



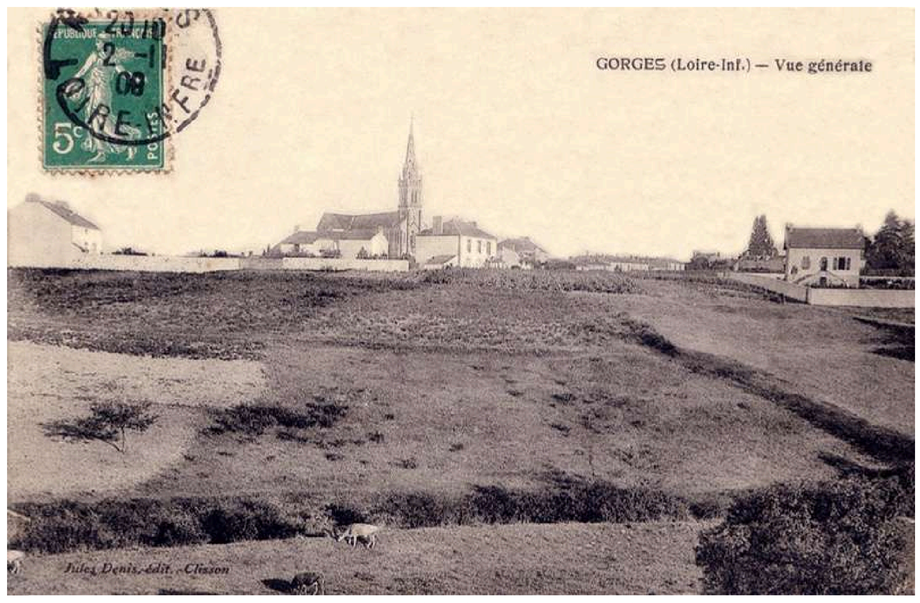
Fin des années 1960 - Labour à cheval des terres du village d'Angreviers (rive gauche), proche de la Sèvre ©Archives municipales

IRRIGUÉS

LES PÂTURAGES, AU BORD DES RUISSEAUX

Contrairement à ce que peut laisser penser la prédominance de la vigne depuis l'après-guerre, **Gorges a longtemps eu une tradition de polyculture et d'élevage,** d'abord lié à la nécessité d'autosuffisance des communautés paysannes. Jusqu'aux années 1970, la commune comptait une dizaine d'exploitations. On faisait séjourner les chevaux et les vaches dans les **prés gras** : ces parcelles humides enherbées fournissent du fourrage tout au long de l'année (*voir ci-contre*).

D'autres types de culture plus productives ou de diversification ont émergé dans l'après-guerre. Pour chacune d'entre elle la maîtrise de l'eau est un enjeu. **Certaines plantations sont alors préférentiellement établies à niveau des cours d'eau, rivières ou ruisseaux, afin de bénéficier de l'irrigation naturelle offerte par la nappe souterraine.** Lorsque cela n'était pas possible, l'irrigation artificielle effectuée à l'aide de **pompages de l'eau de la Sèvre** (soumis à autorisation) à ont été réalisés, comme après le choc de l'**épisode de sécheresse de l'été 1976**.



Années 1910 - Des vaches paissent au bord du ruisseau de la Margerie, sur le versant nord-ouest du domaine du Pied-de-Garde, proche du Bourg ©Archives municipales

LE TABAC, SUR TERRAIN HUMIDE

La Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) a développé son activité au cours du 20e siècle par l'entremise de représentants commerciaux. Ils étaient chargés de démarcher de nouveaux exploitants pour **cette activité complémentaire adaptée à de petites exploitations en polyculture ou viticoles** : la saisonnalité de la culture du tabac était décalée de celle de la vigne.

A Gorges, M. Abel NEAU (1919-2006) habitant le Liveau, en a été l'instigateur ; étant lui-même producteur et contrôleur de cette activité strictement réglementée : le nombre de plants était plafonné. Il a permis de diffuser cette **culture, qui devait se trouver à proximité d'un point d'eau car gourmande en arrosage,** à travers la commune : elle comptait alors environ six lieux de production de tabac, signalée par bâtiments de séchage (*voir photo centrale*) souvent badigeonnés de noir, au village du Liveau, à la Simplerie, à la Motte, au Pâtis, à la Ganolière, au village d'Angreviers (rive gauche), à la ferme de la Roche.



2003 - Longtemps laissé en déshérence, le séchoir à papier du Liveau a été reconverti des années 1970 à 1990 en séchoir à tabac ©AM

LA MOTTE - Années 1970-1980

Le tabac et la Sèvre :

*« Nous, on allait ramasser les feuilles, étant ados. Ils les enfilaient et les suspendaient dans les hangars... et puis l'odeur. Quand c'est à sécher, ça sentait fort. Avec l'eau, il y a quand même un lien : c'est qu'**il fallait beaucoup d'eau**. Le monsieur qui avait ça, c'était un voisin près de la Motte. Il avait des terrains en bordure de rivière, et **il arrosait avec l'eau de la rivière**. Pour en cultiver il fallait de la surface, donc ce n'était pas aux endroits où il y avait de la vigne... Où il n'y avait pas de vigne, c'était près de la Sèvre. Il prenait de l'eau dans la Sèvre, il avait des tuyaux comme les maraîchers. Un petit puits ça ne suffisait pas. »*

– Lionel PABOU, habitant et issu d'une famille historique du village de la Simplerie.



2026 - Hangar faisant fonction de séchoir à tabac au village d'Angreviers (rive gauche) ©FE

LA VITICULTURE, EN SURFACE

Depuis le début du 20e siècle, et à plus forte raison **depuis la mécanisation du travail du sol, les vignes sont plantées en rangs** pour faciliter le passage de la charrue puis des tracteurs.

Les plants de vignes sont alignés sur des mottes, tandis qu'entre elles sont aménagés **des sillons plus ou moins profonds en forme d'auge : ils servent à l'évacuation de l'excès d'eau de pluie.**



1957 - Taille de la vigne à Angreviers, orientée dans le sens de la pente ©AM

NOUVEAUX USAGES AGRICOLES

POMPAGE ET ASPERSION CONTRE LE GEL

Employé depuis de nombreuses années dans d'autres régions viticoles de France, **la protection de la vigne contre les brûlures des gelées hivernales s'expérimente depuis quelques années à Gorges à l'aide de la technique de l'aspersion.**

Elle repose sur une réaction physico-chimique qui paraît d'abord contre-intuitive : pendant les nuits d'hiver, les vignes peuvent être soumises à des courants d'air glacés pouvant atteindre des températures très négatives. Au lieu de tenter de chercher à réchauffer l'air ambiant autour des plants, **on fait en sorte qu'une enveloppe d'eau gelée se crée autour du bourgeon pour maintenir celui-ci à une température proche de 0°C**, ce qui permet de ne pas l'endommager jusqu'à la fonte du glaçon aux premières lueurs du soleil.

L'eau puisée dans la Sèvre est pompée vers le haut des coteaux jusqu'aux conduits qui circulent entre les vignes et les arrose.



2026 - Conduits d'adduction d'eau entre les rangs de vigne, au village des Guisseaux ©FE

2016 - Protection de la vigne par aspersion (s.a.)

DRAINÉS

LES CUVETTES, SUR LES PLATEAUX

Si les surfaces sont globalement imperméables, **partout la roche-mère du sous-sol est fracturée.**

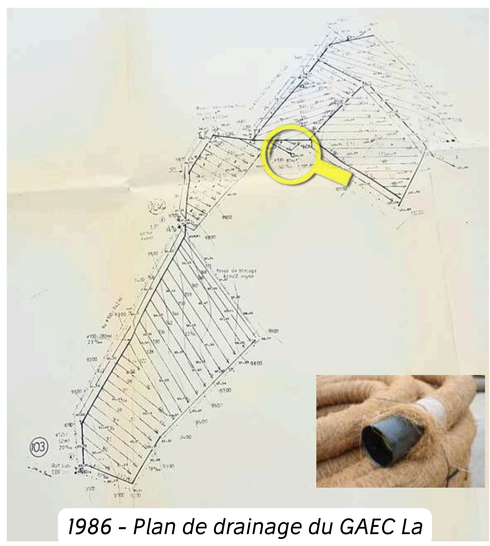
Elle laisse s'échapper des **sources d'eau** qui approvisionnent continuellement les puits et donnent naissance aux « **môcres** » : ce sont ces **bouts de terrain toujours mouillés**, bien connus des cultivateurs que l'on trouve çà-et-là dans les parcelles et **qui embourbaient autrefois les chevaux puis les tracteurs à leur tour**, à partir les années 1950.

Pour lutter contre les pertes et les ennuis causés par les môcres, **ont été installés à partir des années 1980 à Gorges des systèmes souterrains de drainage** au sein des parcelles cultivées en céréales, en maïs notamment.

LES CÉRÉALES, EN SOUTERRAIN

Le système de drainage mesure parfois plusieurs centaines de mètres de long sous terre, se développe sur une largeur de plusieurs dizaines de mètres et peut reposer à une profondeur d'environ un mètre. Il est organisé en forme d'épi afin de couvrir l'entièreté de la surface de la parcelle drainée : **un conduit principal positionné plus profondément canalise l'ensemble de l'excès d'eau superficielle collectée par les canaux afférents.**

Si les systèmes de drainage sont généralement disposés sur un seul et même versant collinaire, certaines parcelles étendues sont orientées sur deux versants, du fait du relief peu marqué des lignes de crête entre les plateaux. Certains propriétaires ont alors opté de faire enterrer les drains plus profondément, jusqu'à deux mètres, au niveau d'une crête afin de compenser la pente et d'orienter tous les flux vers un seul versant. **Le conduit principal se déverse dans un collecteur qui communique avec le réseau d'évacuation des eaux pluviales.**



1986 - Plan de drainage du GAEC La Bourdonnière ©Michel CHARRIER



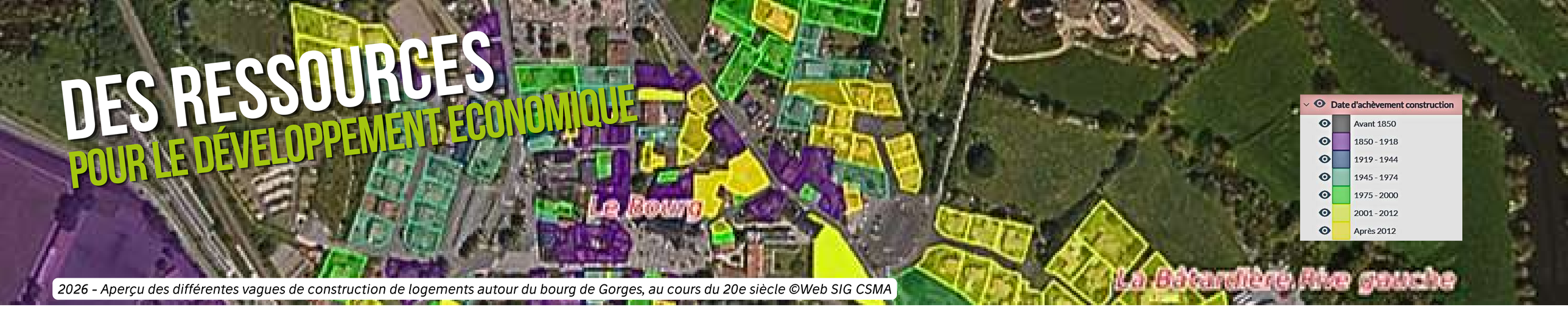
2026 - Parcelle drainée entre la Bourdonnière et la Bâtardière (rive droite) ©François ERHEL

Si le drainage des parcelles fait partie des techniques agricoles généralisées depuis la modernisation de l'agriculture dans l'après-guerre, **des techniques de drainage semblent avoir déjà été employées auparavant sous une forme artisanale** : lors des travaux d'enfouissement des drains plastiques, un ancien agriculteur de Gorges rapporte la trouvaille inattendue d'un conduit plus ancien construit à l'aide de pierres plates. La mémoire de sa construction a été perdue !



2021 - Exploitation de parcelles en vigne à Gorges ©Archives municipales

DES RESSOURCES POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



2026 - Aperçu des différentes vagues de construction de logements autour du bourg de Gorges, au cours du 20e siècle ©Web SIG CSMA

MANUFACTURIÈRES

LE « MÂCHEFER », PRODUIT DE LA RIVIÈRE

Depuis des temps anciens, les sables accumulés au fond de la Sèvre ont été prélevés par les communautés locales pour servir diverses fonctions. **Initialement, ces limons étaient utilisés pour amender et enrichir les terres des potagers qui se trouvaient dans tous les villages. Au 19e siècle, les sables de la Sèvre sont extraits comme matière première :** dans les années 1850, la préfecture rapporte que « depuis dix ans environ on pêche du sable dans le bief compris entre le barrage de Gervaux et celui du Liveau ». Le sable qui forme naturellement des bancs sur le fond de la rivière est dragué à l'aide une perche munie d'une mâchoire depuis une toue, un bateau à fond plat, que l'on peut charger de quelques mètres cube seulement.

On pêche le sable sur le bief entre le village de Beausoleil et l'amont de la chaussée d'Angreviers, mais aussi sur son aval jusqu'à la « goule » de la Sanguèze au Pallet. Ce sable sert notamment comme **ingrédient indispensable à la fabrication des parpaings de « mâchefer ».** Ce matériau de construction bon marché est un agglomérat de ciment ou de chaux et de « fonds de four » (débris de charbon et autres déchets domestiques). **Fourni jusque dans les années 1960 par Donatien SALMON, habitant du village du Haut Banchereau et dernier « pêcheur de sable » d'Angreviers.** Le bâtiment désaffecté, entièrement bâti en parpaings de mâchefer, subsiste de nos jours (*voir ci-contre*).



2026 - Ancienne fabrique de mâchefer, village des Guisseaux ©FE

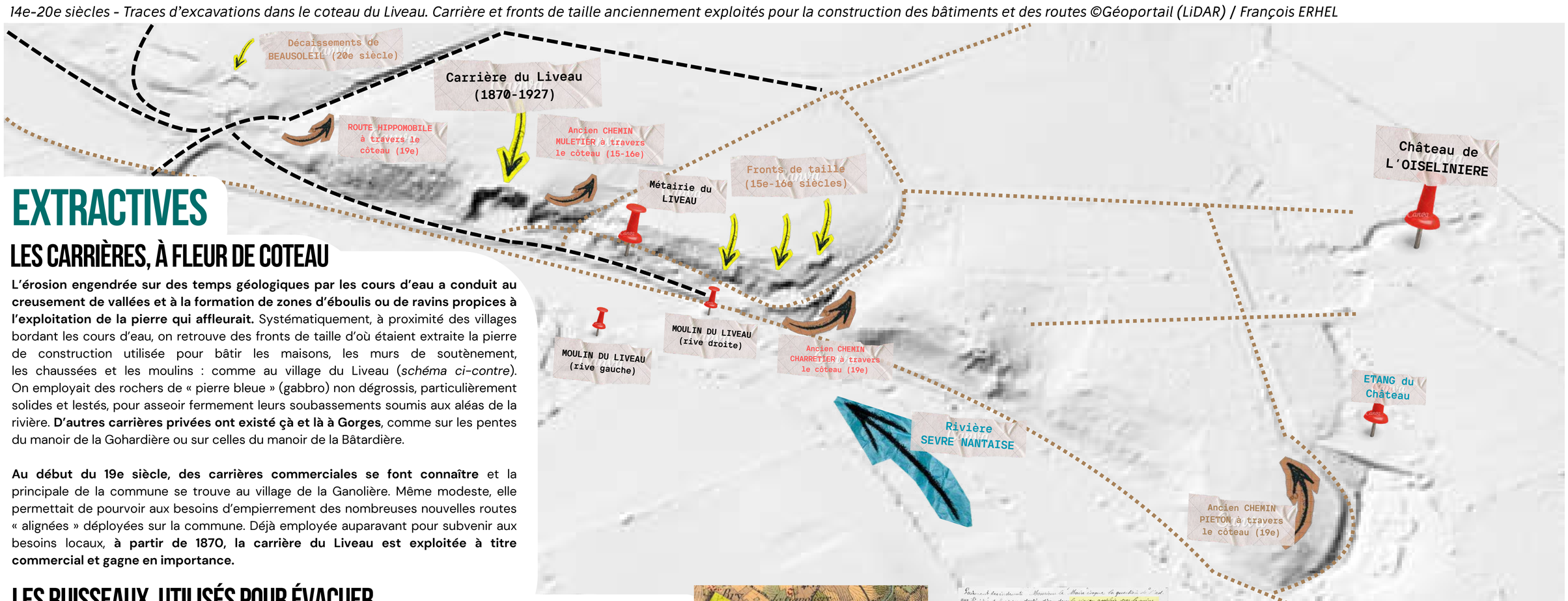
14e-20e siècles - Traces d'excavations dans le coteau du Liveau. Carrière et fronts de taille anciennement exploités pour la construction des bâtiments et des routes ©Géoportail (LiDAR) / François ERHEL

EXTRACTIVES

LES CARRIÈRES, À FLEUR DE COTEAU

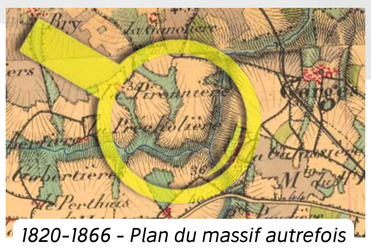
L'érosion engendrée sur des temps géologiques par les cours d'eau a conduit au creusement de vallées et à la formation de zones d'éboulis ou de ravins propices à l'exploitation de la pierre qui affleurait. Systématiquement, à proximité des villages bordant les cours d'eau, on retrouve des fronts de taille d'où étaient extraite la pierre de construction utilisée pour bâtir les maisons, les murs de soutènement, les chaussées et les moulins : comme au village du Liveau (*schéma ci-contre*). On employait des rochers de « pierre bleue » (gabbro) non dégrossis, particulièrement solides et lestés, pour asseoir fermement leurs soubassements soumis aux aléas de la rivière. **D'autres carrières privées ont existé çà et là à Gorges**, comme sur les pentes du manoir de la Gohardière ou sur celles du manoir de la Bâtardière.

Au début du 19e siècle, des carrières commerciales se font connaître et la principale de la commune se trouve au village de la Ganolière. Même modeste, elle permettait de pourvoir aux besoins d'empierrement des nombreuses nouvelles routes « alignées » déployées sur la commune. Déjà employée auparavant pour subvenir aux besoins locaux, **à partir de 1870, la carrière du Liveau est exploitée à titre commercial et gagne en importance.**

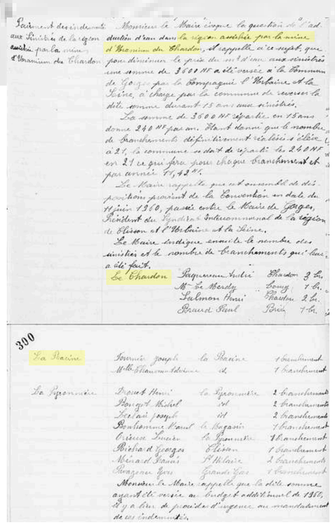


LES RUISSEAUX, UTILISÉS POUR ÉVACUER

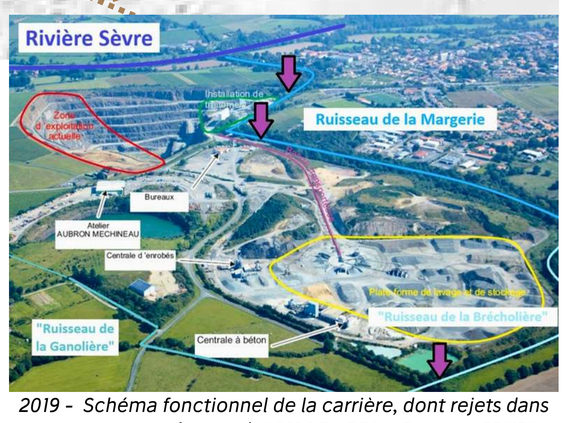
Au 20e siècle, la disponibilité des terres, la richesse du sous-sol et **la proximité des ruisseaux de la Margerie, de la Brécholière et de la Pyronnière pour organiser l'évacuation des eaux d'infiltration et de lavage a déterminé l'implantation de plusieurs sites d'exploitation extractive sur leurs abords.** Menée par les familles Aubron et Méchineau, l'affaire du Liveau est transférée à partir de 1927 sur l'autre rive de la Sèvre et perdure encore aujourd'hui sur le site de la Margerie. Son implantation et ses extensions progressives ont impliqué le rachat et l'abandon des terres de trois anciennes fermes : Le Chardon, Le Courtillet, La Racine. **Pour le bien de ces industries, le paysage fluvial fut modifié** (*voir plan du massif*) : le ruisseau de « La Ganolière » et la « fontaine » de la Pyronnière ont été détournés puis canalisés par des fossés (*voir son tracé anguleux sur le schéma fonctionnel*).



1820-1866 - Plan du massif autrefois traversé de ruisseaux, où a été établie la mine du Chardon en 1957 ©Géoportail



1961 - Arrêté d'indemnisation des Sinistrés de la région asséchée par la mine ©AM



2019 - Schéma fonctionnel de la carrière, dont rejets dans les cours d'eau (flèches) ©MRAE - PDL / François ERHEL



2025 - Campagnes de rejet des eaux de l'ancien site minier du Chardon ©ORANO Mining

LA MINE ET LES NAPPES PHRÉATIQUES

Parallèlement, de 1957 à 1991, a eu lieu l'exploitation de la mine d'uranium du Chardon par la COGEMA. Elle se déroulait à ciel ouvert et en souterrain, par le percement de galeries : l'une d'elle projetait de s'étendre du site du Chardon jusqu'au site Mortiers, à l'angle de l'extrémité sud-ouest de la commune. La galerie ne parvint jamais à son but et fut stoppée à hauteur du village des Hauts Mortiers (*voir plan des galeries*). **La déstabilisation du sous-sol créa des failles dans les nappes d'eau souterraines superficielles qui s'infiltrèrent dans les galeries plus en profondeur et entraîna l'assèchement d'une partie du bassin versant du ruisseau des Giganteaux**, ainsi que des puits qui parsemaient les villages (*voir document central*). Dès lors que l'exploitation de la mine cessa dans les années 1990 et que les galeries furent comblées, les puits se remplirent à nouveau en eau.



1960 - Plan des galeries de la mine du Chardon ©AM

CONSTRUCTIBLES

LES PRAIRIES HUMIDES, DES SURFACES « DISPONIBLES »

Les abords des ruisseaux, déjà habités par des noyaux villageois et leurs écarts, ont vu des logements nouveaux s'y agréger depuis les années 1970. La nécessité d'autosuffisance alimentaire diminuant avec le développement de la grande distribution, **ces zones humides, incultes, où l'on ne pouvait que faire paître les animaux en bordure de village, tombent alors en désuétude et deviennent disponibles à de nouveaux usages**. C'est ainsi que les abords des cours d'eau ont été envisagées comme des réserves foncières à bâtir. Elles ont été de plus en plus exploitées à mesure que la pression démographique s'est accentuée et que le génie civil a su mettre en œuvre les moyens techniques pour viabiliser ces espaces : excavation, enfouissement, terrassement, canalisation, dérivation… À partir de 1956, l'entrepreneur Basile AUBIN aménage un réseau d'égouts : un réseau d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées. Le bourg est réalisé en premier, les installations dans les villages s'échelonneront jusqu'aux années 1970.

LES LOGEMENTS ET L'ADDUCTION D'EAU

La construction de lotissements successifs à proximité de ces espaces naturels a cependant conduit à une **artificialisation des sols** et à une perturbation du cycle de l'eau : car **elle s'est faite dans le périmètre de ces lits majeurs et zones humides**, diminuant la capacité de rétention et d'absorption des sols. Les années suivantes, **on déplore des inondations lors de forts épisodes orageux**. Des études hydrauliques approfondies seront conduites des années 1990 à 2000 afin de mettre à niveau les installations. Alimentés par ce réseau d'évacuation moderne, **les cours d'eau ont alors été affectés d'une nouvelle fonction d'évacuation systématique des effluents domestiques traités**. Des stations d'épurations visant à assainir les eaux usées avant de les rejeter ont été construites sur leurs cours : la station communautaire Gorges-Clisson sur la Sèvre, la station de la Brébionnière sur le ruisseau du Chaintreau (*photo ci-dessous*), la station de la Grande Galussière sur le ruisseau de la Margerie (détruite), la station de Monnières sur le ruisseau de la Gravelle, la station du Pay sur le ruisseau de la Sousa…



Années 1960-70 - Prairies humides de la Bâtardière, au lieu-dit « Les Plaines » ©AM



2006 - Busage lors de la construction du lotissement des Grands Gâts ©AM

2026 - Une station d'épuration existe à la confluence du ruisseau de la Brébionnière avec le Chaintreau, dans le voisinage immédiat de Gorges ©François ERHEL

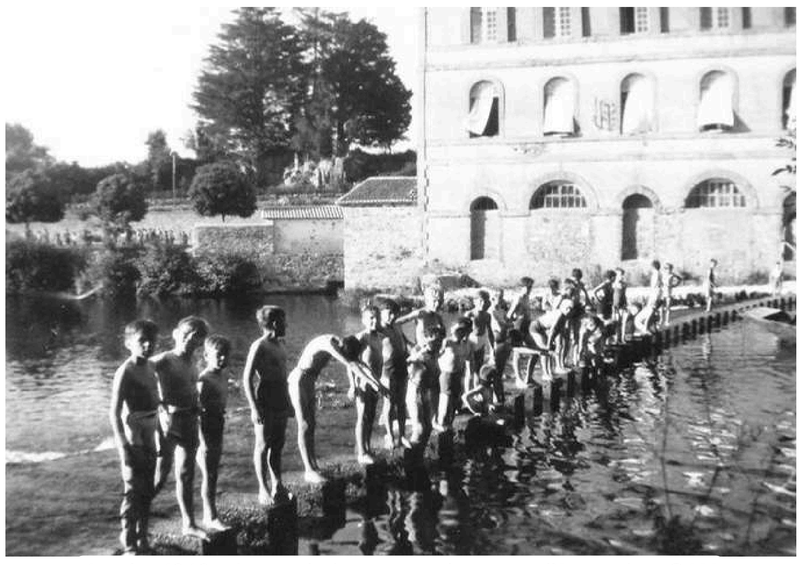


UN BIEN COMMUN
LIEU DE VIE, DE TRAVAIL, DE LOISIRS



Vers 1907 - Moment de détente entre ouvriers et habitants sur les berges du Liveau ©Archives municipales / Identifications par Jean-Claude NEAU

POUR SE BAIGNER
LES « PISCINES » DE RIVIÈRE

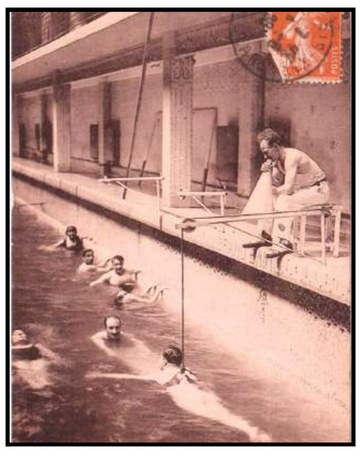


Années 1940 - Jeunes baigneurs sur les sauts d'Angreviers ©AM

Dans les années 1940-1950 au Centre Scolaire d'**Angreviers, une « piscine » avait été aménagée pour l'apprentissage de la nage** : il s'agissait d'une simple corde tendue entre les deux rives qui délimitait un triangle de baignade.

Au Liveau, avant la construction de la piscine de Clisson en 1968, les enfants des villages voisins apprenaient également à nager dans la Sèvre à proximité de la chaussée : une voie d'eau naturelle existait entre la rive gauche et **un îlot stabilisé par 3 jeunes peupliers qui offrait un refuge à l'abri du courant pour les débutants** (*voir photo à droite en diagonale*).

Exigé dans le cadre scolaire, l'examen de natation se déroulait à la piscine Gloriette de Nantes. Soucieux de la réussite de ses élèves, **la Mairie de Gorges fit installer un ponton et une potence** (*voir illustration à droite*). Les enfants pouvaient alors être plongés dans le courant sans risquer de couler ou d'être emporté. **La baignade y est aujourd'hui interdite** du fait de la mauvaise qualité sanitaire de l'eau.



1930 - Procédé d'apprentissage de la nage ©Ed. Lemesle-Antony

LE LIVEAU - années 1950

Apprendre à nager dans la Sèvre :

*« La mairie de Gorges embauchait l'été un maître-nageur. **Il n'y avait pas de piscine, nulle part**, ni à Clisson ni rien du tout. Il s'appelait M. GENDRON. C'était un prof de sport de Nantes, qui passait ses vacances d'été là, et qui s'était proposé d'apprendre à nager aux gens. **Moi, j'ai appris à nager comme ça, avec une serpillère autour du ventre.** En face [du Liveau, vers la rive gauche], il y avait un îlot de sable derrière lequel on apprenait à nager. Les années suivantes, la mairie avait fait un ponton, avec deux machins qui se baladaient, des cordes au bout... »*

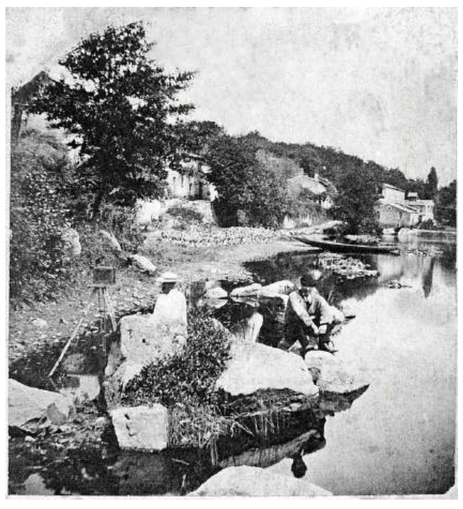
– Jean-Claude NEAU, dont la famille habite le village depuis 4 générations.

POUR TRAVAILLER
LES LAVOIRS

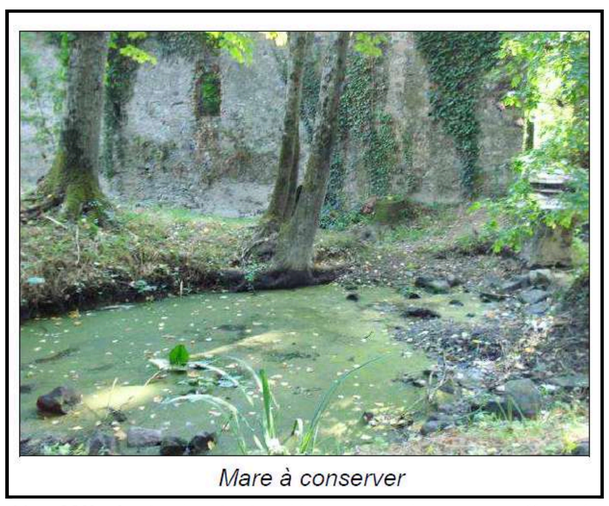
Jusqu'aux années 1950, le lavage des vêtements et linges de maison sales était **un travail domestique difficile réalisé par les femmes, au lavoir** : il en existait à divers endroits de la commune mais pas partout, car l'eau se devait d'être claire. **À Gorges, les lavoirs étaient des emplacements dédiés davantage que des bâtiments.** Les **pierres plates** étaient utilisées comme supports pour frotter les textiles. **Les lavandières du bourg tiraient profit de l'accessibilité des voies d'eau du moulin du Liveau (rive gauche)** et de la clarté de l'eau brassée par la rivière pour plonger le linge dans la mare claire qui s'y trouvait.

À distance de la rivière, certaines mouilles de ruisseaux étaient utilisées : sur le Chaintreau, en contrebas du village du Bois Huaut ; ou encore sur de petites retenues maçonnées le long d'un ruisseau, telles que sur le cours du ruisseau des Rivières, à hauteur du village des Giraudières (aujourd'hui détruites).

D'autres activités artisanales s'y déroulaient : le nettoyage des boyaux à saucisse par Marie DUPONT (1871-?) pour la boucherie du bourg, le rempaillage à l'aide des joncs par M. ALLAIRE, le rouissage du lin (*sur les rochers saillants visibles ci-dessous*)...



1869 - Photographes photographiés sur les berges du Liveau ©Jean-Claude NEAU



Vers 2011 - Ancien lavoir, signalé en amont des travaux effectués sur le moulin du Liveau (rive gauche) ©Archives municipales



Pierre à laver utilisée par les habitants du village du Liveau ©Jean-Claude NEAU



1978 - Pêche sur la chaussée d'Angreviers ©Archives municipales

POUR SE RESSOURCER
POUR LES HABITANTS ET LES EXCURSIONNISTES

De par la beauté de ses sites, Gorges attire des visiteurs dès la fin du 19e. **Représentés principalement par des classes aisées citadines, ceux-ci développent plutôt des loisirs artistiques aux abords des cours d'eau, comme la photographie** (*photo de gauche*) **ou la peinture** (*document ci-dessous*).

A partir des années 2000, les municipalités successives cherchent à créer des espaces d'agrément pour les habitants dont le nombre a doublé depuis les années 1960. **Des parcs publics sont aménagés en bordure des ruisseaux qui s'étaient peu à peu enfrichés du fait de la déprise agricole** : le parc de la Coulée Verte en 2003, le parc du Bois de la Margerie en 2004, le parc des Garennes en 2009.



Années 1950 - Vue aérienne du village du Liveau ©ADLA / Années 1980 - Coupure de presse évoquant la fin de l'îlot du Liveau ©Bernard NEAU

POUR PÊCHER
L'ABONDANCE DES RUISSEAUX

La Sèvre nantaise est une rivière poissonneuse dont les affluents servent de frayères : ce sont comme des nurseries pour les alevins (jeunes poissons) qui y séjournent pour grandir à l'abri des carnassiers comme le brochet.

L'association « Le Gardon Gorgeois » existe depuis les années 1940 au moins, à l'origine pour lutter contre le braconnage, ensuite en tant qu'association de loisir. La carte de pêche est obligatoire pour s'adonner à cette passion qui demande une technique à acquérir. **La pêche amateur demeure une activité traditionnelle et de jeu prisée des enfants** qui avec leur « gaule », une canne à pêche rudimentaire, **allaient au ruisseau et découvraient très tôt les plaisirs de la pêche.**

2026 - Le parc des Garennes et sa passerelle sur le ruisseau de la Margerie ©François ERHEL

1991 - Encadrement de la pêche ©Gardon Gorgeois

LIVEAU - années 1970

La pêche d'autrefois :

*« Ils mettaient un cadre en ferraille avec des filets, il le faisait descendre là [au niveau de la vanne, ou « pelle »]. Et puis quand c'était la crue et que ça passait à plein bouillons, et ben tous les poissons qui passaient là... Pffuit ! **Alors là, les anguilles, les brêmes et les gardons... Moi je suis né là, j'ai pêché des milliers de poissons. Je nourrissais la famille !** »*

La peinture au Liveau :

*« Léo, qui a fait la peinture, c'est le copain de mon père. **C'était un tourangeau qui venait passer ses vacances là.** Il avait de la famille. »*

– Joseph BAUDRY, petit-fils de Clément CHAUVEAU (1883-1940), avant-dernier meunier du moulin du Liveau (rive droite).

Années 1970 - Vue d'artiste du Liveau, par Léo LE BARS ©Joseph BAUDRY